

Compte-rendu de la séance plénière du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du mercredi 04 mars 2020

Participants

- Représentants de la Municipalité

Etaient présents:

- M. Farid AMARI (titulaire)
- M. Michel SEBAG (titulaire)
- Mme Jacqueline BOUTHORS (titulaire)

Etaient absents :

- M. Mohamed KHEMLICHE (titulaire)
- Max CAMUS (suppléant)
- M. Anthony MANGIN (suppléante)
- M. Raoul ROSA (suppléant)
- M. Jean Christophe LAGARDE (suppléant)

- Représentants du Personnel

Etaient présents :

- M. Henri TAMAR (titulaire) et secrétaire du CHSCT
- Mme Marie Hélène SILVESTRE (titulaire)
- Mme Nadine DOLESKY (suppléante)
- M. Gabriel DATY (titulaire)

Etaient excusés:

- Mme Régine DOBEL (titulaire)
- M. Pascal ROUSVOAL (suppléant)
- Mme Kiss SAVANNATHONE (suppléante)
- Mme Oizilla ABDELMALEK (suppléante)

M. Henri TAMAR : Il y a des réponses à quelques questions qui avaient été posées par un email par rapport à la situation. Pour que je comprenne bien, nous avons deux sortes d'agents, nos collègues contractuels et les collègues fonctionnaires, les deux auront le même traitement sur les jours de carences et sur la situation que vous avez mis en avant sur le fait d'avoir un simple avis médical pour cette situation, non pas d'isolement, mais pour éviter la contamination de personnes ?

C'est pour être sûr que lorsque vous parlez de l'ensemble du personnel, comme il y a deux formulations différentes puisqu'il y a des agents qui sont sous couvert de la Sécurité Sociale et d'autres qui sont, en étant fonctionnaires, sous une autre situation.

Ma question est sur les 2 % des agents qui sont, par exemple sous déficience immunodépressive importante, ou en Maladie de Longue Durée. Ce que les médecins connaissent, qui sont susceptibles, eux, entre guillemets, de ressentir fortement, et même dangereusement, cette situation. Quel travail nous avons là-dessus ? Quelle préconisation nous allons avoir sur cette situation, en lien avec le Médecin du Travail et avec un médecin qui pourra travailler cette situation ?

Le deuxième cas, car il faut le mettre en avant. J'ai compris qu'il y avait des choses qui avaient été faites pour les personnes qui sont rentrées en contact direct, c'est-à-dire les médecins qui ont plus d'interventions face aux malades, et les infirmières. Qu'en est-il pour les agents d'accueil de ces Centres Municipaux de la Santé ?

Comme vous le savez, le postillon à moins de deux mètres, et lorsque vous regardez nos lieux d'accueil dans tous les lieux d'accueil public, avant vous aviez des hygiaphones qui fonctionnaient. Là, les distances sont très proches. Que mettrions-nous en œuvre ? Quelles solutions trouverions-nous ? Nous sommes prêts à entendre toutes les propositions sur cette situation qui éviterait une augmentation de ce virus et qui pourrait être pérenne.

Troisième point. Comme il a été dit, en prenant de l'avance, nous risquons d'aller au troisième niveau, puisque nous sommes à vingt kilomètres de Montreuil et de ce qui s'y passe. Comme vous l'avez dit, il y a une demande plus importante d'hygiène qui est demandé, or, les consignes sur les nettoyages de poignées de portes, je ne l'ai pas senti de la part de vos encadrants sur cette situation et sur la façon de travailler.

La question est difficilement vérifiable, mais comment nous pouvons apporter une sécurité ? Vous avez dit que c'était, en gros, toutes les deux heures sur une matière inerte, mais ce sont des points de contact importants. Je parle des téléphones, des claviers, car nous avons des postes qui sont, nous allons dire, partagés. Tous ces points de contact sont des points pouvant augmenter la situation que nous avons et que la démarche est de réduire.

Autre point, et c'est vraiment un détail, mais sur les flacons qui sont distribués, je peux comprendre que nous les donnions aux agents pour qu'il y ait cette méthode et cet apprentissage lorsqu'il y a du savon, mais qu'en est-il par exemple dans la démarche du Centre Municipal de la Santé des personnes qui rentrent ? Elles passent à l'accueil, quoi qu'il arrive, et c'est seulement après qu'il leur ait dit s'il y a une incidence. Il n'y a pas un système de filtre ? Et une fois qu'il est rentré, disons-nous à l'usager d'utiliser cette possibilité qui existe dans les hôpitaux. Lorsque vous rentrez maintenant dans les hôpitaux, ils ne vous laissent pas rentrer si vous ne vous nettoyez pas les mains avec ce système

Donc, allons-nous appliquer cette même situation pour, je le rappelle, diminuer le risque ? Quant à la CGT, elle a fait un communiqué, que je ferai parvenir, sur le fait que derrière nous serons très attentifs, et très exigeants sur la politique, qui pour nous, devra être irréprochable sur l'application de ce domaine. Après, le droit en lui-même fera que si nous voyons quelque chose qui n'en va pas, nous vous alerterons et par la suite nous poserons les éléments qui existent dans le droit public et dans le droit commun, entre privé et public, sur ces situations.

Vous avez assez répondu à des questionnements. Nous aurions aimé que ce soit par les écrits que nous vous avons envoyés, mais comme il existe au dernier moment un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, tant mieux, mais il reste des questionnements et nous aimerions avoir une réponse écrite et listée de ces questionnements, pour avoir des positions que nous puissions étudier, que nous puissions dire ce que nous avons comme hésitations sur l'efficacité ou non de cette situation.

M. Henri TAMAR : Elle est très en lien avec la situation. C'est une réalité que nous avons vécue et qui est très difficile à expliquer aux agents qui nous appellent. Nous ne cacherons pas qu'il y a des questionnements.

J'en ai eu un ce matin d'une mère de famille, qui est agent de la ville, qui travaille avec des enfants et qui peut être susceptible de contamination. Elle a actuellement à son domicile un enfant en très forte déficience immunitaire. Elle n'a pas peur pour elle, mais elle a peur de le transmettre à son enfant qui serait alors en danger. Je lui ai expliqué que le droit de retrait ne pouvait pas fonctionner puisqu'il est lié au travail directement, mais il ne suffit pas de rappeler le droit pour trouver une solution.

Ce que nous voudrions aussi, c'est que sur des situations individuelles très compliquées, pourrions-nous, dans le domaine, avec le médecin du travail, trouver une solution à cette situation, qui humainement peut se comprendre, pour éviter d'être dans un drame ou bien même dans une inquiétude, puisque le stress qui peut exister pour cette personne est peut-être plus important, car comme je le disais, elle a peut-être 98% de chance de ne pas avoir de problèmes, mais la transmission peut l'inquiéter.

Nous allons bien sûr vous envoyer ces agents pour que ces dossiers soient individuels, mais il y a aussi cela sur le psychologique et sur les situations très rares et qui peuvent avoir des incidences.

**Nous ne pouvons publier les réponses, les CR n'étant pas public et le règlement intérieur du CHSCT de Drancy impose que les agents ne sachent rien.
Nos paroles elles sont libres, mais vous pouvez relire nos comptes rendus CGT du CHSCT**

INTERVENTIONS CGT A DRANCY

Compte-rendu de la séance extraordinaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Du lundi 09 mars 2020

Participants

- Représentants de la Municipalité

Etaient présents :

- Mme le Maire Aude LAGARDE
- M. Mohamed KHEMLICHE (titulaire)
- Max CAMUS (suppléant)

Etaient excusés :

- M. Farid AMARI (titulaire)
- M. Michel SEBAG (titulaire)
- Mme Jacqueline BOUTHORS (titulaire)
- M. Anthony MANGIN (suppléante)
- M. Raoul ROSA (suppléant)
- M. Jean Christophe LAGARDE (suppléant)

- Représentants du Personnel

Etaient présents :

- M. Henri TAMAR (titulaire)
- Mme Régine DOBEL (titulaire)
- Mme Marie Hélène SILVESTRE (titulaire)
- Mme Nadine DOLESKY (suppléante)
- M. Gabriel DATY (titulaire)

Etaient excusés :

- M. Pascal ROUSVOAL (suppléant)
- Mme Kiss SAVANNATHONE (suppléante)
- Mme Oizilla ABDELMALEK (suppléante)

M. Henri TAMAR: J'ai une simple question. Le Gouvernement a rabaisé les lieux de réunion à mille personnes. Est-ce que nous avons, et je ne sais pas combien de visiteurs reçoit la médiathèque par exemple, mais est-ce que nous atteignons cela dans un secteur ou dans un bâtiment au niveau d'une contenance ? Je ne sais pas s'il y a des compteurs ou quelque chose, mais est-ce qu'il y a des jours où nous atteignons ce nombre ?

Mme le Maire Aude LAGARDE: [REDACTED]

M. Daniel TEPAZ: [REDACTED]

Mme le Maire Aude LAGARDE: [REDACTED]

M. Henri TAMAR: Vous voulez dire pour les concerts, car il va y avoir des concerts dans pas longtemps, mais vous connaissez le nombre, puisque vous vendez des places.

M. Henri TAMAR: Une petite question. Ce week-end, il va avoir des moments importants avec des petits rassemblements un peu partout dans la ville dû aux élections. Est-ce qu'il y aura une rencontre avant, avec tout le personnel qui sera administratif, pour parler des choses ? Et ce, bien que nous ne connaissions pas toutes les prérogatives qui vont avoir lieu, mais est-ce qu'il y aura une préparation sur une spécificité ? Je ne sais pas laquelle, puisque c'est le gouvernement qui va les donner, mais est-ce qu'en amont, il y aura quelque chose qui se fera ?

Mme le Maire Aude LAGARDE: [REDACTED]

M. Henri TAMAR: Sur l'information, vous avez dit, par intranet, et cela est parfait, car cela fonctionne, mais il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas d'ordinateur. Il faudrait donc, peut-être, penser à communiquer aussi par l'intermédiaire des chefs de service, pour qu'il y ait une version papier, afin que tout le monde soit informé.

Mme le Maire Aude LAGARDE: [REDACTED]

M. Henri TAMAR: Je pense à ceux qui ne sont pas là souvent, comme les Centres De Loisirs qui ont des périodes très courtes dans la journée, puisqu'ils travaillent le matin, le midi ou le soir. Bref des gens qui passent peu de temps dans la journée. C'est surtout cette difficulté avec ces agents-là, les agents des Centres De Loisirs.

Mme le Maire Aude LAGARDE: [REDACTED]

Docteur Gérard AOUSTIN: [REDACTED]

Mme le Maire Aude LAGARDE : [REDACTED]

M. Henri TAMAR : Et sur le système, lorsque nous parlons de la psychose, elle existe. Comment nous y travaillons ? A qui nous renvoyons si, à un moment donné, nous ne pouvons pas convaincre ? Y a-t-il quelqu'un de référent dans le service vers qui nous pourrions les renvoyer ?

Mme Régine DOBEL: Combien de temps ? Au niveau des barrières de protection et de désinfection des écoles est-ce que tout est prévu ?

Mme le Maire Aude LAGARDE:

Docteur Gérard AOUSTIN:

Mme Régine DOBEL: D'accord.

M. Henri TAMAR: Quel est le prochain épisode de la phase trois ?

M. Henri TAMAR: Oui nous sommes sur un contaminant pour trois.

Docteur Gérard AOUSTIN:

Séance est clôturée à 16h15

Le Président de Séance

Mme Aude LAGARDE

Le Secrétaire de séance du CHSCT

M. Henri TAMAR

Nous ne pouvons publier les réponses, les CR n'étant pas public et le règlement intérieur du CHSCT de Drancy impose que les agents ne sachent rien.

Nos paroles elles sont libres, mais vous pouvez relire nos comptes rendus CGT du CHSCT

**Compte-rendu de la séance plénière en visioconférence
Du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
Du vendredi 10 avril 2020**

Participants

• **Représentants de la Municipalité**

Etaient présents:

- M. Farid AMARI (titulaire)
- M. Jean Christophe LAGARDE (suppléant)

• **Représentants du Personnel**

Etaient présents :

- M. Henri TAMAR (titulaire)
- Mme Marie Hélène SILVESTRE (titulaire)
- M. Gabriel DATY (titulaire)

• **Représentants de l'administration :**

- Docteur Didier AOUSTIN
- Mme Stéphanie CABALE, Responsable du service Hygiène
- M. Pierre LELEU
- M. Nadir OUARTI
- M. Bernard CORDIER, Directeur des Ressources Humaines
- Mme Chérifa SLIMANI, Assistante du Directeur des Ressources Humaines

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Adaptation du Plan de Continuité des Activités liés au Covid-19 (Coronavirus)**
2. **Questions/Réponses**

La séance est ouverte à 9h00 en visio-conférence

1- Adaptation du Plan de Continuité des Activités liés au Covid-19

M. Farid AMARI : [REDACTED]

M. Henri TAMAR : Je vais être court, puisque nous n'avons pas eu une présentation du Plan de Continuité des Activités, et que nous regrettons, juste, de ne pas y avoir participé. Notre position reste que le confinement, pour nous, devrait être étendu au maximum pour être efficace, puisque nous rappelons que lorsqu'il n'y a pas de contact, ce sont toutes les huit minutes que nous sauvons des vies. Nous pensons donc, que c'est nous, les activités non vitales à la Nation, qui sont pris en compte, et elles dépassent même celle de la municipalité.

Nous entendons ce qui a été fait. Nous aurons des questions, quand ce sera le moment, sur certains services qui sont dans certaines situations, où des questions se posent et que nous avons posé par écrit.

M. Henri TAMAR : J'ai une question qui est très simple et qui est en lien avec les ordonnances que vous venez de citer qui font de grandes atteinte aux libertés et puis aux besoins de ce que vous venez de prononcer Monsieur le Député.

Nous avons fait la demande, dans l'intérêt général, d'avoir la possibilité de continuer le travail du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sur le terrain, dans des cas importants, dans des situations où les agents nous interpelleraient. Pour cela, nous avons besoin d'un document de demandes de l'autorité, d'une attestation, pour pouvoir cocher la dernière case, qui est dans l'intérêt général de la liberté syndicale d'ensemble. Nous profitons donc, puisque nous l'avons demandé par écrit, mais nous préférons le dire aussi à l'oral, lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, pour, premièrement, continuer nos missions de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, deuxièmement, pour, vu ce que vous venez de nous dire sur le besoin d'information, le besoin d'avoir une relation sur un secteur, qui normalement dans le dialogue social devrait ne pas poser de problème sur une efficacité, un bon fonctionnement des services publics, la possibilité d'avoir deux autorisations pour la CGT.

M. Henri TAMAR : J'entends ce que vous dites. Drancy peut être en avance, nous sommes là dans la prévention, dans les éléments, nous ne sommes pas là pour freiner quoi que ce soit. L'idée, c'est simplement d'utiliser la case, la dernière, qui est la demande pour intérêt général, et c'est l'autorité qui doit demander cette demande. Donc, c'est l'autorité qui nous accorderait cette possibilité d'aller dans l'ensemble des services municipaux.

Je donne un exemple et une information à Monsieur le Député. Nous avons un problème à la clinique du Bois d'Amour. Nous avons un vrai problème, et je lui conseille, s'il a son réseau qui fonctionne, de pouvoir aller l'activer, parce que, moi, je suis coincé sur cette possibilité. C'est hors champ de la situation, mais je pense que cela intéressera notre Député, mais aussi la municipalité, dans cette obligation d'information générale, parce qu'à un moment donné, nous sommes dans un intérêt public.

Pour ma part, je transmets cette information, puisque les élus du personnel m'ont interpellé. Mais il y a surtout aussi des situations qui peuvent exister, que nous pouvons signaler où nous pouvons proposer, et pour cela nous avons besoin d'un visuel et de voir des choses. Je le dis bien, dans les cas extrêmes. Comme je l'ai dit, pour tout contact, c'est toutes les 8 minutes, ça permet une vie de faire. Nous n'abuserons pas de cette situation et nous serions prêts à délivrer cette situation, nous le ferons vraiment dans une situation d'urgence, mais qui nous demandent à avoir un visu.

M. Henri TAMAR : Les agents sont en difficultés jusqu'à vouloir déposer un droit de retrait. Je pense qu'il faut régler cela, parce que toute la direction est en télétravail et ceux qui sont, entre guillemets, sur place, ils sont, comme dans les hôpitaux, un peu submergés et il y a un problème important. Par contre, il ne faut pas y aller, parce qu'apparemment, il y a un taux de personnes, qui est important, qui ont le coronavirus. Ils étaient désespérés sur la situation, parce que, entre guillemets, cela ne marche pas aussi vite que dans le domaine public dans ce domaine-là. Je mets donc une alerte.

Après, l'idée, c'est d'avoir des contacts et du contradictoire. Pour ma part, je n'ai que la vision de la déléguée, mais je pense qu'elle est sérieuse dans la démarche d'alerte et des demandes qu'elle avait sur la situation.

M. Henri TAMAR : Je peux vous compléter l'information en vous lisant le mail : « La moitié des salariés sont contaminés. Toute la direction est en arrêt maladie. Manque de matériel pour travailler en protection, manque de masque FFP2. Pas de lunettes, pas de gants, il Y A un étage pour le Covid. Les patients affectés sont tous dans cet étage et il manque du personnel ». Ce mail est du 06 avril 2020.

M. Jean Christophe LAGARDE :

M. Henri TAMAR : Je sais que nous sommes en dehors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, là, mais derrière il y a une notion importante, parce qu'il y a des habitants, et puis il y a des contaminants dedans. A un moment donné, quand ils sortent à chaque fois, il y a des risques aussi de ce côté-là.

Séance est clôturée à 09h45

Le Président de Séance

Le Secrétaire de séance du CHSCT

Page 11 sur 12

M. Farid AMARI

M. Henri TAMAR

**Nous ne pouvons publier les réponses, les CR n'étant pas public et le règlement intérieur du CHSCT de Drancy impose que les agents ne sachent rien.
Nos paroles elles sont libres, mais vous pouvez relire nos comptes rendus CGT du CHSCT**

INTERVENTIONS CGT A DRANCY

Compte-rendu de la séance plénière en visioconférence Du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Du jeudi 07 mai 2020

Participants

- **Représentants de la Municipalité**

Etaient présents:

- M. Farid AMARI (titulaire)
- M. Jean Christophe LAGARDE (suppléant)

- **Représentants du Personnel**

Etaient présents :

- M. Henri TAMAR (titulaire) et Secrétaire du CHSCT
- Mme Marie Hélène SYLVESTRE (titulaire)
- M. Gabriel DATY (titulaire)

- **Représentants de l'administration :**

- Docteur Gérard Aoustin, conseiller de Mme le Maire en matière de Santé Publique
- Mme Stéphanie CABALE, Responsable du Pôle Hygiène
- M. Pierre LELEU, Directeur Général Adjoint des Services des Services Techniques
- M. Nadir OUARTI, Directeur Général Adjoint des Services des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. Didier MANACH, Directeur Général Adjoint des Services de l'Éducation, l'Enfance, la Jeunesse et la Politique de la Ville
- M. Bernard CORDIER, Directeur des Ressources Humaines
- Mme Chérifa SLIMANI, Assistante du Directeur des Ressources Humaines

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Sortie progressive du confinement à compter du 11 mai 2020**

La séance est ouverte à 10h00 en visioconférence

page 2 sur 31

M. Henri TAMAR : Excusez-moi, mais nous avons tous lu la note. Nous n'avons pas besoin de la relire. Sur le principe, je pense que tout le monde a eu à temps la note, de préparer les questions ou les interrogations ou les déclarations. Je pense que si nous pouvons gagner du temps, car pour ma part, je n'en ai pas besoin de la lecture.

M. Henri TAMAR : Oui, il y a une analyse du document général, et il y a un petit liminaire qui permet de comprendre le contexte et la position de la CGT. En liminaire, j'aurai déjà une pensée pour nos collègues qui ont été atteints ou qui sont encore atteints, en particulier notre collègue du Comité

d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail qui est toujours hospitalisé, monsieur Patrick Dobel.

Comme vous l'avez dit, nous avons un contexte, puisque Drancy est dans la Seine-Saint-Denis, qui va sans doute être probablement rouge. Le nombre d'habitants au mètre carré et les moyens de santé désastreux font que la CGT, et bien souvent seule, dénonce, sans jamais être écoutée des représentants votant, les baisses des budgets.

Nous notons que Drancy a été la première école fermée au Covid en Seine-Saint-Denis. Cela a coupé, logiquement, la chaîne de contamination. Nous ne souhaitons pas, dans ce document, dans la préparation et dans le travail qui est à accomplir, être les instigateurs de sa réouverture.

Premièrement, parce que nous notons le refus de pouvoir établir nos missions de représentants du personnel sur des bases juridiques infondées, nous notons les silences répétés à nos demandes d'observations de données, et même à nos demandes de participations aux services publics. Nous considérons cela comme un obstacle à la sécurité des agents.

La simple application, dans la collectivité, des mesures techniques proposées par le Gouvernement, variable suivant les objectifs à atteindre et sans caractères juridiques. Ces deux documents qui sont fondamentaux, et une référence pour nous, sont pour le premier le Protocole national de déconfinement et le Protocole de rentrée sanitaire pour les écoles pour le deuxième. Ils ne peuvent pour autant suffire.

Le Droit du Travail affirme des principes de préventions clairs, à commencer par l'élimination du risque, ou, à défaut, l'évaluation et la protection des salariés. Cette évaluation doit être faite par écrit, dans le cadre du Document Unique de l'évaluation des risques. La protection du cadre du travail, doit être débattue avec les salariés exposés et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail doit être, systématiquement, intégrer dans la réflexion et la mise en œuvre des mesures de sécurité. C'est pour cela, qu'une fois le liminaire fait, nous ferons des propositions dans l'analyse des deux documents que nous avons reçus.

Pour la CGT, les exigences des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail concernant la santé et la sécurité des travailleurs, doivent s'imposer. Cela ne semble pas être le cas, même si vous avez ajouté, oralement, dans ce début d'échanges, des éléments qui, pour nous, sont importants. Nous n'oublierons pas tout ce contexte. Nous n'oublierons pas non plus les notions psychologiques de tels bouleversements dans les aptitudes de travail. Ce qui inclut le lien entre le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et le Comité Technique, que nous avons souhaité par une séance extraordinaire. Cela inclut les deux domaines qui devraient être travaillé simultanément.

Sur la situation actuelle d'incertitude sur le Covid, pour la CGT, tout cela doit être égal à un principe simple, clair et constitutionnel, qui est le principe de précaution. La priorité est bien la santé des agents, avec aucune mise en danger. Pour nous, la notion de responsabilité, nous ne voulons pas l'entendre de ce côté. Pour nous, ce qui nous intéresse, c'est les conseils scientifiques, les études certifiées.

Sur le document, le premier des éléments est que, et cela fait partie de nos faiblesses, nous avons une faiblesse sur le personnel fragile qui n'est pas identifié. Nous avons une ligne avec un titre et nous n'avons rien dans le document. Ce qui fait que l'âge moyen des patients graves est de cinquante-

neuf ans, nous avons une pyramide des âges sur la Collectivité, nous avons les derniers bilans des médecins qui, par exemple, mettent en avant des surpoids, qui sont des facteurs morbides.

Cet élément, nous voulons le développer, car nous pensons qu'il faut communiquer sur le fait de donner des attestations d'Affections de Longues Durées, car beaucoup d'agents les ont, n'ont pas les moyens ou n'ont pas l'idée de le donner et de se mettre en position que l'employeur connaisse, non pas le secret médical, mais ce genre d'agents.

Nous avons aussi parlé de l'interaction et, peut-être que sur le fait d'avoir l'unité de travail, dont vous parliez, que les usagers, en très grands nombres, qui font rentrer, peut-être, dans les écoles, le fait que nous avons des asymptomatiques, peut aussi poser des questions plus importantes dans des domaines précis, qui sont des domaines de l'Éducation Nationale, où nous avons une part importante, et dans les Centres de Loisirs. Mais j'y reviendrais un peu plus tard sur un aspect bien précis dans le domaine.

Nous notons les contradictions entre le Conseil spécifique des médecins et de L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, et nous ne souhaitons pas l'ouverture en Mai de l'ensemble des ERP, des écoles, des bibliothèques et des lieux d'apprentissages d'adultes. Nous considérons que la garderie n'est pas notre vision de l'éducation. Ce plan sanitaire, de soixante-six pages, pour nous, est très difficile à appliquer, et il va avoir des conséquences sur les agents directement liés à l'Éducation Nationale.

Comme vous l'avez dit, une mesure graduée de travailler sur le contaminant parce que nous souhaitons le maintien au R05, qui en une semaine est passé au R06, et qui, à l'origine, était à 3,3. Nous souhaitons, et c'est un document que nous souhaitons, un document complémentaire à cela pour avoir un point de départ et comprendre ce qui peut se passer après un état Covid sur Drancy, pour connaître d'où nous partons.

Il faut connaître s'il y a eu des clusters, depuis les dates que nous avons en chiffres, et que j'ai demandé, il m'a été assuré que nous allions avoir les éléments aujourd'hui, mais de voir des perspectives et de permettre des alertes.

Sur le premier élément qui est la notion du transport. Nous prenons en compte l'idée des masques gratuits pour les agents sur le transport travail domicile aller-retour. Nous l'apprécions. Nous, nous parlons d'un titre "Covid", dont le terme comprend aussi les éléments de contact. C'est soit les gants, soit les gels, car comprenez que lorsque vous prenez les autobus avec les barres, l'agent, s'il transporte cela et qu'il rentre avec ces situations, nous préférons qu'il ait, en portable, ces trois éléments minimums : le masque, les gants et le gel.

Sur le document fourni, je le disais avant, nous trouvons qu'il est moins fourni que l'oral même que vous avez mis en avant. Derrière, nous nous réservons un droit de retrait parce que nous voulons voir le document final qui prendra en compte les éléments que nous proposons ou pas, et suivant ceux que nous allons bien là actuellement.

Il est intéressant de parler aussi de phase de test. C'est, comme je le disais, un élément psychologique et nous pensons, comme cela existe pour les actions médicales de certains postes de travail dans l'Éducation Nationale, qu'il serait intéressant d'avoir, par un acte médical du Médecin de Prévention, et je poserai la question plus tard sur le Médecin de Prévention, un collectage au démarrage et un collectage entre mai et juin.

Nous pensons qu'il faut aussi, dans la trousse médicale des services, un thermomètre sans contact. Il nous ait dit que c'est pour permettre de travailler la recherche ou d'avoir des indices. Nous ne sommes pas des détectives, mais c'est une démarche qui me semble logique actuellement pour travailler cet élément de travail sur le contaminant.

C'est bien un travail pour contrer la chaîne de contamination. Cette chaîne ouvre bien plus que le Covid, puisque la grippe peut être autant mortelle, et il y a tous les autres virus et toutes ces barrières dont nous parlons. Et si nous faisons les validations médicales des agents avant, c'est qu'il y a bien quelque chose à faire, et si nous devons rajouter le Covid, je pense que cela sera utile. Mais je ne fais que poser la question.

Sur l'espace de travail. C'est un élément qui a été précis dans l'oral que vous nous avez donné, sauf que ce n'est pas indiqué sur le document, et 4m2 de libre, cela nous semble être des limites précises. Nous souhaitons qu'elles soient ajoutées. Sur les open-spaces, pour notre part, ils sont à transformer et nous demandons que les plans soient transmis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il y a une définition qui est d'une étude danoise de 2011, qui a bien montré que lorsque les salariés se trouvaient dans des bureaux de plus de six personnes, les personnes en absences pour maladies étaient de huit jours par an. C'est deux fois plus que les personnes disposant d'un bureau isolé. C'est pourquoi nous demandons, puisque là c'est provisoire, l'arrêt définitif du jour de carence à Drancy, qui est, pour nous, l'une des causes d'une chaîne de contamination.

Toujours sur l'espace de travail, il n'y a pas trop d'éléments sur l'élément du souffle de la climatisation. Il y a une étude qui a été faite sur un restaurant en Chine qui montre que l'air pulsé a propagé les gouttelettes. Ceci doit amener à la question sur l'obligation qui est, et c'est dans le document précis et qui n'a pas été noté, de quinze minutes d'aération, trois fois par jour.

Ce que nous demandons, et c'est une de mes questions et une de mes interrogations, car je n'ai pas de solution, c'est de savoir ce que nous faisons avec les nouveaux bâtiments, tel que la Médiathèque, l'Espace Culturel, les Maison des Services Publics, qui n'ont pas de fenêtres ou une ventilation mécanique ? Nous demandons l'arrêt et d'étudier ou un filtrage spécifique antiviral ou... Je n'ai pas de vraie solution, mais je pose cette idée générale, en tout cas d'arrêter les ventilations pour ne pas, toujours pareil, établir une chaîne de contamination.

Sur le temps de travail et les horaires. Vous avez dit qu'il y avait une implication du télétravail. Dans les suites, et par rapport à une réunion d'un Comité Technique que nous avons demandé, nous demandons une étude précise sur le télétravail. Là, c'est aussi une proposition que nous faisons sur les sites futurs, parce qu'il y a les températures d'été qui vont arriver, il y a les gestes barrières, il y a les difficultés psychologiques au travail, et avec les masques, il est plus difficile de travailler avec un masque.

C'est pourquoi nous demandons une chose claire, nous ne demandons pas comme certaines organisations de revenir au temps de l'esclavage, nous demandons le passage aux trente-deux heures par semaine. D'autant plus qu'à Drancy, elle est déjà existante par la difficulté du travail de nuit des policiers de Drancy.

Sur la cantine, nous notons la situation, mais nous avons un contexte. Drancy n'est pas comme dans la première page d'Obélix, la ville toute seule et il ne se passe rien autour. Ce que nous avons, c'est

que les restaurations extérieures à Drancy sont fermées. Nous demandons à ce qu'il y ait la possibilité d'avoir une livraison, parce que c'est compliqué de pouvoir prendre un repas ou de travailler une situation. Mais nous avons la Caisse Communale des Actions Sociales qui fait déjà des livraisons.

C'est une méthode de travail qui existe déjà, avec la possibilité d'avoir un prix d'ensemble de la collectivité. Nous demandons la gratuité des repas, comme pour les écoles, pour le personnel communal ou dans le budget de l'action sociale de la ville ou par le Comité d'Activités Sociales et Culturelles.

Il y a une problématique et cette problématique, nous ne pouvons pas laisser le vide derrière ou alors il faut changer les horaires de travail, faire cette situation de recherche, pour que derrière les agents soient en bonnes santé et que cet aspect de temps méridien, à un moment donné, si c'est pour les laisser dans le vide, cela pose question.

J'avais parlé d'un site de masque. Il y a un site de nettoyage. Vous avez parlé des photocopieurs, ce n'est pas dans le document, mais c'est bien de la rajouter. Nous proposons une machine à désinfecter les livres. Il y a des machines qui existent, et quand nous avons des échanges, attendre quatre jours et ainsi de suite, il y a un moment quelque chose qui ne va pas marcher. Nous ne sommes pas sur la réouverture des bibliothèques, mais d'y penser au préalable sur la désinfection des livres. Je prends les livres, mais il y a aussi des machines à désinfecter les espaces de travail. Dans les hôpitaux, ce sont des machines à brouillard. C'est possible aussi, sur le principe, d'en avoir quelques-unes. Cela peut servir aussi quand vous avez des élections ou des situations qui permettent une clarification dans cette situation.

Pour en finir, sur la gestion des masques, nous prenons en compte cette notion, mais ce que nous aurions aimé, c'est une gestion préventive des quantités et d'avoir un système qui nous permette de garantir le fait d'être en protection minimum au niveau de ce système. Je rajoute un petit point, qui pour moi est important, parce que je l'ai vérifié, ce n'est pas systématiquement porté, là, dans la période, par les agents de la Ville. J'y reviendrais tout à l'heure. En cas de pluie, elle est incompatible avec les masques à cause de l'humidité, c'est pourquoi nous demandons une visière pour les agents travaillant en extérieur pour avoir un kit complet.

Sur l'idée un peu plus futur, car nous savons que cela ne pourra pas se faire en un temps, nous pensons que toutes les zones de contact sont à réfléchir. Je prends, par exemple, les poignées de portes, ou les interrupteurs, de passer à l'installation d'allumage ou d'ouvertures automatiques. Si nous prenons les robinets, lorsque vous les fermez, vous les lavez, mais ce sont des zones de contact quoi qu'il arrive. Il faut donc des robinets à infrarouge ou des interrupteurs électriques basés sur le mouvement.

Dans les salles d'attente, il y a une procédure qui a été donnée sur le principe de la quantité des flux. J'aimerais avoir une précision sur les flux mesurés que nous allons avoir et comment nous les limitons à un moment donné. Sur les files d'attente, dans la gestion, quoi qu'il arrive, même si c'est par téléphone, nous avons deux agents à l'accueil qui sont du domaine du privé et qui travaillent sur le plan Vigipirate. Quand les usagers circulent, nous pensons qu'il serait intéressant d'avoir des médiateurs, qui sont plus adaptés dans la définition du médiateur, sur les files d'attente et l'apaisement psychologique, qu'ils doivent avoir. Nous pensons que c'est un métier et qu'il sera utile pour tout le monde dans cette situation où tout est un peu tendu.

En vue du principe de précaution et des études des mouvements des clusters, je vous ai dit que les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles, les enfants et l'enfance, bref tout cela, il y avait un principe qui était important. Et je pense qu'il faut vraiment travailler sur cet espace de travail, et que le principe que l'enfant n'a pas de charge virale équivalente, nous sommes encore dans l'inconnu. Je ne me fierais qu'à une chose, c'est que tout être humain peut être un contaminant. Il ne faut pas sous baisser cette idée derrière de précaution devant des usagers plus difficiles à maîtriser.

Sur le pouvoir d'achat, qui est pour moi une reconnaissance psychologique des agents, je vous avoue que la prime de savon à cinquante euros pour trente trentièmes, qui équivaut à un euro six cent soixante-six centimes par jour, nous pensons que ce n'est pas bon. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas derrière reconnaître les agents. Nous demandons donc que cela concerne tous les agents qu'ils soient en réserve imposé, en télétravail, les fragiles ou ceux qui sont au travail. Mais derrière, comprenez que cette somme ne suffira pas.

Nous pensons que le passage automatique au grade supérieur de tous les agents sur nomination de l'Autorité, nous semble plus adapté. Et comme nous l'avions indiqué à Madame le Maire par courrier, déjà au préalable, le CIA à plus de mille euros nous semble plus adaptée à la reconnaissance psychologique qu'attendent les agents sur des situations qui vont être difficiles actuellement.

Mais encore, nous demandons sur l'application de tous ces domaines, car le pouvoir d'achat est une question importante. Si vous avez fait vos courses, il n'y a pas très longtemps, je peux vous dire que le panier de nos simples agents qui ont de faibles salaires est une question aussi importante. Nous demandons à ce qu'il y ait un courrier officiel du Député, comme il est présent, cela me permet de le dire, et de Madame le Maire, pour, valider par un vœu du Conseil Municipal, une augmentation du traitement des agents et des moyens budgétaires pour les collectivités et la Fonction Publiques. Quelque chose qui soit construit pour mettre en œuvre tous les bouleversements que nous voulons attendre de la Fonction Publiques.

Sur les missions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Nous avons la chance d'avoir la présence de Monsieur le Député, comme il le sait, il crée la loi, mais il la contrôle aussi. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a le même rôle. Pourtant, nous n'avons rien des aides préventeurs, bien souvent ce sont des responsables de services, nous n'avons rien du Médecin de Prévention, nous n'avons rien de l'agent chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail, je parle de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection, bref, nous n'avons rien du service Prévention, hormis que le médecin est absent, qu'un agent préventeur a eu une fin de contrat et que l'autre agent est hospitalisé.

Nous demandons donc un renforcement des heures exceptionnelles intersyndical pour les mandats du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité Technique, pour faire ce suivi, afin d'établir, comme le Député le fait, dans la démocratie d'une représentativité entière, le contradictoire éclairant les décisions de l'Autorité et les propositions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Nous aimerions avoir un plan de travail sur les résultats des analyses de ces dispositions. Nous souhaitons des mesures à tenter d'une vision sur une sur infection du Covid et une procédure d'alerte bien précise, car nous pensons que cela manque de précision.

Ensuite, nous avons du personnel extérieur. Nous demandons les copies des plans globaux des reprises d'activités des sociétés de droit privé qui effectuent des missions dans nos bâtiments

communaux. A un moment donné, nous voulons aussi comprendre ce qu'ils ont mis en route dans cette situation. Nous vous demandons d'insérer dans les notes les éléments de contrôles que sont le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, les préventeurs, les aides de préventions, les médiateurs et bien sûr les agents. Quelle est la procédure, en cas de non application ? Parce que derrière, si nous nous adressons à une catégorie précise du personnel, comme cela a l'air de se faire dans cette note, qu'est ce qui se passe si ce n'est pas appliqué ? Qu'est-ce que nous faisons ? A un moment donné, ça ne peut pas être à la lecture approximative de chacun. Nous sommes sur la santé des agents.

Voilà la fin de mes échanges et je n'ai pour ainsi dire pas de question. J'ai simplement fait beaucoup de propositions. Elles seront prises ou pas prises, nous le verrons après. Nous avons une inquiétude, parce que les éléments d'informations qui ont été données là, si nous n'avons pas les comptes rendus des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, il n'y aura que le compte rendu de la CGT. Nous sentons que ce n'est pas assez efficace. Nous aimerions que le personnel ait à disposition les trois documents dont j'ai parlé, les deux documents de la municipalité et deux protocoles derrière qui puissent être consulté par l'ensemble des agents. Nous, c'est ce que nous ferons. Voilà la fin de mon intervention.

Séance est clôturée à 12h05

Le Président de Séance

M. Farid AMARI

Le Secrétaire de séance du CHSCT

M. Henri TAMAR

Nous ne pouvons publier les réponses, les CR n'étant pas public et le règlement intérieur du CHSCT de Drancy impose que les agents ne sachent rien.

Nos paroles elles sont libres, mais vous pouvez relire nos comptes rendus CGT du CHSCT